

**Petite Enfance**

**REF : DPE2015012**

**Signataire : SA/AR/ML/LT**

Séance du Conseil Municipal du 07/12/2015

RAPPORTEUR :      Leïla TLILI

**OBJET : Equipement d'accueil des jeunes enfants : convention entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis relative au plan pluriannuel pour la création de crèches et à l'aide à l'investissement.**

**EXPOSE :**

Dans le cadre de leur politique Petite Enfance, les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent activement la promotion et le développement des équipements et services d'accueil du jeune enfant, afin de concilier la vie professionnelle, familiale et sociale.

C'est ainsi que le Conseil d'Administration de la Caf de la Seine Saint- Denis a décidé, le 6 novembre 2015, d'engager des fonds d'aide à l'investissement pour une période de 2 ans. Il est toutefois précisé qu'il s'agit d'une réservation de fonds mobilisable pour des projets d'accueil collectif du jeune enfant sans engagement ferme de réalisation de la part de la commune. Les dossiers doivent être déposés à la Caf au plus tard le 31 décembre 2017.

Prendre rang dans ce nouveau programme d'investissement est important pour la commune dans la mesure où son taux de couverture des besoins en accueil collectif du jeune enfant (15.25%) est inférieur à la moyenne du taux de couverture départementale, soit 30%.

Conformément à la convention n° 15-132, la création de 26 nouvelles places portant ce taux à 15,91% serait financée à hauteur de 9 400 € soit 244 400 € (montant du socle de base) avec une majoration de 1 600 € par place soit 41 600 €, la commune ayant un taux de couverture plus faible que la moyenne départementale.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention n°15-114 relative aux fonds locaux de la Caf de la Seine Saint-Denis, le montant de l'aide s'élève à 247 000 € en subvention pour ces 26 places. Ladite convention prendra fin le 31 décembre N+4 suivant la date de notification établie après étude du projet par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le montant des aides réservées est mobilisable entre décembre 2015 et décembre 2017. Si la présentation du projet n'est pas éligible durant cette période, ces aides seront annulées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention n° 15-132 concernant le plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche – équipement d'accueil de jeunes enfant entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine et de la convention n° 15- 114 d'aide financière exceptionnelle à l'investissement sur les fonds locaux de la Caisse d'Allocation Familiales de la Seine Saint Denis entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 DECEMBRE 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.**

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
<b>M. ROZENBERG Silvère</b>	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

**Absents :** MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

**Secrétaires de séance :** Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Petite Enfance**

**Petite Enfance**

**REF : DPE2015012**

**Signataire : SA/AR/ML/LT**

**OBJET : Equipement d'accueil des jeunes enfants : convention entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis relative au plan pluriannuel pour la création de crèches et à l'aide à l'investissement.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du 6 novembre 2015 d'engager des fonds d'aide à l'investissement pour des projets d'accueils collectifs du jeune enfant, sous forme de réservation de fonds sans engagement de la commune, pour une période de deux ans,

Vu le taux de couverture des besoins en accueil collectif du jeune enfant (15.25%) pour Aubervilliers inférieur à la moyenne du taux de couverture départementale, soit 30% ,

Vu les projets de conventions n° 15-132 de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et les conditions générales du Plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche (Ppicc) et n°15-114 relative aux fonds exceptionnels à l'investissement sur les fonds locaux de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis

Considérant ces conditions particulièrement favorables pour la création de 26 places financées pour la convention n° 15-132 à hauteur de 9 400 € soit 244 400 € (montant du socle de base) avec une majoration de 1 600 € par place soit 41 600 € et pour la convention n° 15-114 à hauteur de 247 000 € sous forme de subvention.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention n° 15-132 concernant le plan pluriannuel d'investissement pour la création de crèche – équipement d'accueil de jeunes enfant entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et de la convention n° 15- 114 d'aide financière exceptionnelle à l'investissement sur les fonds locaux de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis

L'adjoint délégué

Maria MERCADER



Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER

